

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAGORCE SEANCE DU 19 août 2024 à 17h

Présents : Mme Isabelle CARLU, MM Hervé MONCHAUX, Éric MOITIÉ.

INDEMNITÉS DÉLÉGATION SPÉCIALE

La Délégation spéciale gère les affaires courantes de la Commune.

Les indemnités proposées sont les suivantes :

- Président de la délégation : environ 1 459,23 € brut ;
- Autres membres de la délégation : environ 925 € brut.

Les frais kilométriques sont remboursés selon le barème du Journal Officiel.

La Délégation spéciale de la Commune de LAGORCE, à l'unanimité, valide les indemnités susmentionnées.

ÉLECTIONS MUNICIPALES

M. MOITIÉ présente le calendrier des élections :

1^{er} tour : le 20 octobre 2024

2^{ème} tour : le 27 octobre 2024

Les inscriptions sur les listes électorales se clôtureront le 13 septembre à 18h.

Dates de dépôt des listes :

1^{er} tour : 30 septembre et le 03 octobre ;

2^{ème} tour : 21 et 22 octobre.

Dates des campagnes électorales :

1^{er} tour : du 07 au 19 octobre ;

2^{ème} tour : du 21 au 26 octobre.

Les jeunes de plus de 26 ans domiciliés chez leurs parents doivent se rapprocher de la mairie afin de justifier leur domiciliation. Une commission électorale va être mise en place afin de mettre les listes électorales à jour.

Le bureau de vote sera ouvert de 08h à 18h les jours de scrutin.

DIVERS

À l'école et à la cantine, la délégation mettra tout en œuvre pour que tout se passe au mieux.

Des panneaux relatifs à la prévention des incendies et à l'interdiction de camping sauvage vont être installés sur la commune.

À la rentrée, aura lieu un toilettage du site internet de la Commune. Les associations sont invitées à aller voir et à faire passer à la mairie les informations qui les concernent.

Séance levée à 17h06.